

## MOTION

# FAIRE DU VÉCU TRANSFRONTALIER UN VECTEUR D'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Favorisées par la disparition physique des frontières, des relations transfrontalières étroites se sont nouées au fil du temps en maints endroits de l'Union Européenne, en particulier aux frontières du Grand Est. Des territoires à forte intégration transfrontalière se sont ainsi constitués naturellement, par-delà les différences culturelles et linguistiques. En 2020 la crise sanitaire de la Covid-19 a complètement et brusquement remis en question ce fonctionnement, avec des conséquences fortes sur la vie quotidienne des habitants de ces zones. **L'existence de bassins de vie transfrontaliers a ainsi été clairement mise en évidence.**

Dans son avis « Les bassins de vie transfrontaliers, laboratoires de l'intégration européenne » voté le 10 novembre 2022, le CESER Grand Est relevait que, alors même qu'un tiers des habitants de l'Union Européenne (soit 150 millions de personnes) vivent à proximité d'une frontière, ces territoires et leurs spécificités n'étaient toujours pas officiellement reconnus en tant que tels et que leurs habitants continuaient d'y rencontrer des obstacles en tous genres. Dans cet avis, le CESER formulait plusieurs préconisations de nature à lever ces obstacles et donc à améliorer la vie quotidienne dans les bassins de vie transfrontaliers.

Aujourd'hui, le CESER constate que ces territoires font l'objet d'une prise de conscience dans les instances européennes. Il a été acté que l'accès aux services publics, tels que les transports, l'éducation ou les soins de santé, y est souvent plus limité que dans les régions centrales ou les capitales. Mutualiser les services aux habitants à l'échelle du bassin de vie transfrontalier permettrait donc d'aller vers un meilleur service, plus accessible et au meilleur prix.

Le CESER constate également qu'il existe aujourd'hui de nombreuses recommandations et de nombreux outils juridiques. Mais leur application reste très compliquée, voire inefficace car trop éloignée du vécu quotidien des citoyens.

Ce vécu ne s'appuie pas sur des notions de laboratoire, ni d'expérimentation, de dérogation, de privilège ou de statut spécifique du citoyen, mais tout simplement sur la simple reconnaissance des bassins de vie. Nous ne demandons pas de dérogations aux règles ou aux lois nationales en proximité de frontière car cela revient le plus souvent à les opposer. Mais nous demandons l'instauration d'un dialogue constructif et régulier avec la société civile des

bassins de vie. Cette reconnaissance des bassins de vie devrait se traduire par la création d'un cadre juridique spécifique qui permettrait de créer des traits d'unions, des compétences appropriées complémentaires aux compétences existantes dans les États membres. Il ne s'agit ni d'opposer, ni de se substituer aux législations mais de trouver la solution adéquate permettant d'éliminer les entraves et de créer les véritables conditions d'intégration européenne en proximité des frontières d'État.

Le dialogue avec la société civile est important pour faire progresser les politiques européennes. La Conférence sur l'avenir de l'Europe a clairement indiqué le souhait des citoyens d'une plus grande implication systémique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques européennes. Pour sa part, le CESER a réuni le 23 avril dernier à Strasbourg des représentants de la société civile pour débattre de l'enjeu des bassins de vie transfrontaliers, en vue des élections européennes du 9 juin 2024 et de la nouvelle mandature qui débutera à l'automne.

De ce débat tout comme des travaux antérieurs du CESER Grand Est, il ressort clairement qu'aucune des approches et mesures élaborées et expérimentées dans les régions transfrontalières et visant à renforcer l'intégration européenne ne peut être efficace sans concertation de la société civile et des citoyens.

**Aussi, le CESER appelle le Conseil régional et tous les autres partenaires impliqués dans le transfrontalier à l'indispensable prise en compte de la société civile dans les bassins de vie transfrontaliers. En particulier, il appelle :**

- **Le Conseil économique, social et environnemental national à faire de la société civile dans les bassins de vie transfrontaliers une des priorités de sa réflexion, notamment dans le cadre de sa plate-forme destinée à la participation citoyenne.**
- **Le Comité économique et social européen à traiter la problématique des bassins de vie transfrontaliers, notamment par le biais de ses réseaux et outils qui lui permettent d'accéder de manière concrète aux citoyens qui résident dans ces territoires.**
- **Les institutions européennes et les États membres à inscrire le vécu transfrontalier au cœur de l'Agenda politique de l'Union Européenne. À cette fin, le CESER adressera la présente motion aux députés européens nouvellement élus, afin qu'ils tiennent compte de ces éléments dans la mise en place de la feuille de route pour la nouvelle mandature européenne et tout particulièrement les travaux relatifs au post 2027.**

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est  
à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstentions  
lors de sa plénière du 13 juin 2024.**